



ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 485-2022


AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Joliette, que :

Le règlement numéro 485-2022 remplaçant les règlements 302-2011, 355-2013 et 370-2014 relatif à la création du comité consultatif agricole de la MRC de Joliette a été adopté le 8 février 2022.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 9^e jour de février deux mille vingt-deux.



Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière